

Le Code de conduite SKF

SKF est le fournisseur mondial de produits et de solutions sur les marchés des roulements, des services, des solutions d'étanchéité, de la mécatronique et des systèmes de lubrification. L'offre de SKF comprend le support technique, la maintenance, la maintenance conditionnelle et la formation.

Nous avons des sites de production dans plus de 28 pays et des sociétés de vente dans 70 pays. Grâce à un réseau mondial de plus de 15 000 points de vente répartis à travers plus de 130 pays, nous sommes toujours proches de nos clients. Nous possédons également une importante plate-forme E-commerce très fréquentée et un réseau mondial de distributeurs et revendeurs agréés.

Nous développons, produisons et commercialisons des produits, solutions et services qui créent de la valeur pour nos clients et pour la société. Cela passe par l'objectif global d'une rentabilité durable et à long terme.

Le Code de conduite SKF définit notre comportement et la manière dont nous menons nos activités.

Authorised for external communication

Notre Code de conduite

Pour qu'une entreprise internationale comme la nôtre connaisse une réussite continue, il est primordial que, dans le cadre de nos fonctions ou lorsque nous sommes perçus comme des représentants de SKF, chacun d'entre nous agisse de manière économiquement, socialement et éthiquement responsable.

C'est le seul moyen de garantir un développement financier et social durable et positif. C'est le seul moyen de susciter et de conserver la confiance.

L'entière conformité à toutes les lois et réglementations applicables est un critère minimal fondamental exigé par notre Code de conduite. Nous adhérons également à des normes et lignes directrices internationales telles que les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et la Charte de la Chambre de commerce internationale (CCI).

Ensemble, nous avons défini quatre domaines de responsabilité stratégiques, couverts par notre Code de conduite. Pour assumer pleinement ces responsabilités, nous veillons à l'application à travers toute l'entreprise de nos valeurs de base : Éthique, Responsabilisation, Transparence et Esprit d'équipe.

Responsabilité envers les clients, distributeurs et fournisseurs

Développer et maintenir ses activités grâce à la rentabilité et à des actions de recherche et développement continues. Il s'agit de fournir des produits, des services et des solutions qui offrent de la valeur aux clients en termes de performance, qualité, sécurité et protection de l'environnement, tout en appliquant les normes les plus strictes en matière d'éthique.

Responsabilité envers les collaborateurs

Respecter les collaborateurs et leurs droits, apprécier leurs contributions, leur offrir des conditions de travail sûres et sans discrimination, promouvoir leur bien-être et permettre le développement continu de leurs capacités et compétences pour assurer la satisfaction et l'évolution professionnelle des individus.

Responsabilité envers la société

Gérer les activités en membre responsable de notre société, dans le respect des lois, des coutumes et des besoins des différents pays concernés, tout en œuvrant à la protection des droits humains internationaux et de l'environnement.

Responsabilité envers les actionnaires

Authorised for external communication

Protéger les investissements des actionnaires et s'efforcer de leur offrir des résultats durables et en progression constante.

Authorised for external communication

Responsabilité envers les clients, distributeurs et fournisseurs

Éthique commerciale

Nous favorisons une culture commerciale ouverte et éthique et nous réalisons notre travail avec soin, honnêteté et intégrité. Toutes nos décisions et activités sont moralement saines et nous agissons de manière responsable et professionnelle lorsque nous représentons, ou sommes perçus comme représentant, SKF. Nous prônons une concurrence libre et juste et nous traitons nos partenaires commerciaux et nos concurrents avec équité et respect.

Notre éthique commerciale requiert les points suivants :

- Nous ne donnons ni ne recevons de pots-de-vin et nous ne participons ou ne contribuons pas à toute autre activité de corruption, y compris des paiements de facilitation. Nous n'acceptons pas que nos partenaires commerciaux offrent ou reçoivent des pots-de-vin de la part de SKF ou prennent part de toute autre manière à des activités de corruption pour promouvoir les activités commerciales de SKF.
- Nous obtenons et maintenons nos activités commerciales en créant de la valeur pour nos partenaires. Nos relations commerciales doivent toujours être professionnelles et basées sur la confiance et le respect mutuel. La valeur des cadeaux et présents offerts aux représentants de nos partenaires commerciaux doit toujours être modeste et ne pas dépasser les us et coutumes locaux. Les cadeaux et présents offerts ne doivent pas nuire à la réputation de SKF en tant que société respectant le plus haut niveau d'exigence en matière d'éthique.
- Nous évitons d'offrir des cadeaux et présents à des personnes travaillant ou représentant des organismes publics. Toutefois, des cadeaux et présents peuvent être offerts à ces personnes si les circonstances l'exigent. La valeur des cadeaux et présents offerts à ces personnes doit être modeste et ne pas dépasser les us et coutumes locaux.
- Toutes nos décisions et activités sont conformes aux réglementations antitrust en vigueur, dont chacun d'entre nous a pris connaissance.
- Nous honorons les contrats et accords que nous concluons.
- Nous n'avons aucun conflit entre des enjeux économiques privés ou personnels et les intérêts de SKF.

Fournisseurs, distributeurs, agents et autres partenaires commerciaux

SKF a établi des codes de conduite spécifiques pour les fournisseurs, distributeurs et agents à partir du Code de conduite SKF. Nos partenaires commerciaux sont encouragés à adhérer à des normes élevées similaires.

Authorised for external communication

Responsabilité envers les collaborateurs

Éthique professionnelle

Nous voulons créer pour nos collaborateurs un environnement de travail positif et stimulant qui valorise leurs contributions, reconnaît leurs performances professionnelles, garantit leur santé et sécurité et améliore leur bien-être. Nous offrons à chacun de nos collaborateurs des possibilités égales de développer ses compétences afin de permettre aux individus d'atteindre leur plein potentiel. En retour, ils soutiendront notre réussite continue en travaillant à la réalisation d'objectifs conformes à nos valeurs et nos motivations.

Cet engagement exige les points suivants :

- Nous offrons un lieu de travail toujours sûr et sain pour tous nos collaborateurs, ainsi que pour les entrepreneurs et les visiteurs présents sur les sites SKF.
- Tous les collaborateurs sont traités avec égalité, équité et respect indépendamment de leur race, sexe, âge, origine nationale ou nationalité, handicap, caste, religion, orientation sexuelle, appartenance à un syndicat ou affiliation politique.
- Nous encourageons la diversité pour soutenir la réussite continue de SKF sur le marché mondial.
- Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, sexuel ou autre, de menace ou d'intimidation.
- Nous n'avons pas recours au travail forcé et travaillons activement à lutter contre cette pratique. Personne n'est tenu de déposer une caution ou des papiers d'identité avant de commencer à travailler pour SKF. Les collaborateurs ont le droit de mettre fin à leur emploi moyennant un préavis raisonnable à SKF.
- Nous n'avons pas recours à l'utilisation de main d'œuvre infantine et travaillons activement à lutter contre cette pratique. L'âge des collaborateurs doit être supérieur à l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire et ils ne doivent en aucun cas être âgés de moins de 15 ans. Les jeunes travailleurs (en âge de travailler selon la loi mais âgés de moins de 18 ans) ne seront pas exposés à des environnements de travail dangereux tels que définis par les réglementations ou lois nationales.
- Nous respectons le droit des collaborateurs à former des syndicats de leur choix, à y adhérer et à négocier de manière collective et individuelle. Nous travaillons à faciliter ces droits lorsque la liberté d'association et de négociation collective est restreinte. Nous nous assurons que les représentants officiels de ces syndicats ne font pas l'objet de discrimination et qu'ils peuvent accéder à leurs adhérents et à leur lieu de travail. Nous respectons le droit de tout collaborateur à ne pas adhérer à un syndicat.
- Nous garantissons que les salaires et autres avantages connexes sont au moins conformes au minimum légal ou sectoriel du pays concerné. Les salaires et les avantages sont totalement conformes aux lois et aux accords collectifs.
- Nous nous conformons aux lois et normes sectorielles en vigueur en matière d'heures de travail dans chacun des pays où nous sommes présents. En plus

Authorised for external communication

des réglementations locales, nous veillons à ce que la sécurité ne soit pas compromise par des heures de travail excessives.

- La direction de SKF est encouragée à trouver des moyens de promouvoir le bien-être des collaborateurs.
- Nous nous efforçons de proposer à nos collaborateurs des opportunités de formation adaptées pour enrichir leur travail et accroître leurs responsabilités. Les collaborateurs ont droit régulièrement à une évaluation de leurs performances et à une gestion de leurs compétences, comme indiqué dans le Plan de développement individuel.
- Nous donnerons à tous les collaborateurs une chance équitable de postuler aux postes à pourvoir. Sauf si cela contrevient à la réglementation nationale, seules les capacités et les compétences concernées seront les facteurs déterminants du choix d'une personne pour un poste donné.
- Nous protégeons les actifs de la société contre les pertes, les vols et l'utilisation abusive. Les actifs de la société ne seront pas utilisés à des fins d'intérêt personnel ou frauduleuses, ni de toute autre manière inappropriée.
- Les données concernant les collaborateurs sont traitées de manière strictement confidentielle et en conformité avec les réglementations applicables en matière de protection des données.

Authorised for external communication

Responsabilité envers la société

Éthique sociale

La base même de notre responsabilité sociale repose sur notre capacité à gérer nos activités de manière rentable et à les développer dans le respect de l'éthique . Cette capacité est le moteur du développement technologique, de l'avancée économique, de l'embauche de collaborateurs qualifiés et compétents et de l'obtention de retours sur investissement satisfaisants pour nos investisseurs. Dans le domaine social, nos responsabilités et nos engagements sont les suivants :

Environnement

Nous nous sommes fermement engagés à contribuer à un développement écologiquement durable. Par conséquent, nous nous efforçons de comprendre et d'améliorer les performances environnementales de nos activités et de celles de nos fournisseurs. En outre, nous développons et fournissons des solutions innovantes qui contribuent à améliorer les performances environnementales pour nos clients et la société dans son ensemble.

Santé et sécurité

Nous travaillons à garantir que nos produits et services sont conçus, produits et livrés avec les informations de sécurité utiles afin de pouvoir être utilisés en toute sécurité pour l'usage auxquels ils sont destinés.

Engagement envers la société civile

Nous allons plus loin que les obligations de base afin de créer un impact positif supplémentaire et durable pour les communautés au sein desquelles nous travaillons. La direction de SKF est activement encouragée à trouver des moyens de participer aux communautés locales.

Les contributions positives proviennent le plus souvent de la participation à des projets et initiatives visant à encourager le développement personnel de catégories sociales moins privilégiées, à soutenir l'éducation, la formation, les activités sportives et sanitaires locales et à stimuler d'autres activités de volontariat.

Questions politiques et relations gouvernementales

Nous n'intervenons pas dans la vie politique des pays où nous sommes présents.

De ce fait, les sociétés SKF ne peuvent en aucun cas apporter de contribution financière à des partis politiques ou à des politiciens. De même, nos sociétés ne sont pas autorisées à prendre part à des débats de politique partisane.

Authorised for external communication

Nous visons à établir et maintenir des relations avec les autorités et gouvernements locaux basés sur la confiance, la transparence et le respect mutuel.

En ce qui concerne les relations avec les gouvernements ou les organisations internationales, SKF en tant que Groupe a le droit, et parfois le devoir, de faire entendre sa voix sur des questions qui affectent SKF, ses collaborateurs, ses clients ou ses actionnaires. Le Président-directeur général du Groupe – en personne ou par le biais d'une délégation explicite – est la seule personne autorisée à faire des déclarations politiques au nom de SKF.

Communication

Nous sommes ouverts, transparents et disponibles. Les informations que nous fournissons sont factuelles, correctes et cohérentes. Nous présentons aux personnes ayant un intérêt dans l'entreprise des informations essentielles concernant les stratégies, les résultats, la position financière et le développement de SKF et nous les communiquons au moment approprié et en conformité avec les règles boursières applicables.

Toutes les activités et documentations de marketing doivent être respectueuses et ne pas porter atteinte à la dignité.

Authorised for external communication

Responsabilité envers les actionnaires

Le rendement de l'argent investi par les actionnaires est toujours pris en compte lors de la définition des stratégies importantes et des alternatives d'actions financières.

Authorised for external communication

Application du Code de conduite SKF

Tous les collaborateurs sont tenus de respecter le Code de conduite et personne dans l'entreprise n'a le droit d'autoriser une quelconque dérogation à ce Code de conduite.

La direction du Groupe vérifiera que les principes du Code de conduite sont correctement appliqués. SKF n'accepte aucune exception au Code de conduite et examinera tout comportement inadéquat et prendra les mesures appropriées qui s'imposent.

Tous les responsables doivent servir d'exemples et veiller à ce que les collaborateurs sous leurs ordres comprennent le Code de conduite et s'y conforment. Les responsables doivent veiller à ce qu'une formation efficace et un suivi approprié soient fournis afin que tous les collaborateurs comprennent le Code de conduite et la manière dont il s'applique à eux.

Rapports et vérification

SKF compte sur ses collaborateurs pour garantir le respect des plus hautes normes de conduite éthique. Nous faisons preuve de vigilance pour prévenir, détecter et rapporter les comportements inadéquats. Si vous prenez connaissance de décisions, comportements ou actions allant à l'encontre du Code de conduite, faites-en part à votre responsable immédiat. Si, pour une raison quelconque, vous ressentez que vous ne pouvez/devez pas signaler le problème à votre responsable, vous pouvez vous adresser au supérieur hiérarchique de votre responsable ou au directeur national.

Pour tous les problèmes délicats qu'il serait inadéquat de signaler à un responsable comme indiqué ci-dessus, par exemple pour des actions ou des comportements de représentants de l'entreprise dans laquelle vous travaillez, vous pouvez signaler le problème directement à l'adresse codeofconduct@skf.com

Nous vous encourageons à signer l'e-mail de votre nom afin de permettre à SKF de vous contacter pour obtenir des clarifications et des informations complémentaires. Tous les rapports seront traités avec la plus haute confidentialité et SKF ne tolère aucune représaille contre toute personne signalant, en toute bonne foi, des problèmes ou préoccupations.

Le respect du Code de conduite fait l'objet d'un suivi régulier et d'un rapport auprès de la direction du Groupe SKF.

Pour de plus amples informations sur le Code de conduite SKF, veuillez consulter le [Portail Spider du Code de conduite SKF](#).

Authorised for external communication